



COMPTE-RENDU SÉANCE DU 25 MARS 2021

Le jeudi 25 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à 17h00 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge PERRAUD – Mme Agnès MARTIN – M. Romain PERRIOLAT – Mme Elisabeth ROUX – M. Emmanuel BARLETIER – Mme Anne-Marie JACQUET – M. Bernard BRESSOT – Mme Marie-Danielle TROUILLET – Mme Marie POZZA-ADAM – M. Serge ROBIN – Mme Florence MARGARON – M. Jean-Claude BETEMPS

POUVOIRS :

- De M. Tristan VALCKE à Mme Agnès MARTIN
- De M. Jean-François VILLON à Mme Elisabeth ROUX
- De Mme Mylène GRIMA à M. Romain PERRIOLAT

A été nommé secrétaire de séance : Mme Agnès MARTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h03.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2021.

➔ *Le PV est adopté à l'unanimité*

RENDU ACTE

Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 11 juin 2020

Le Maire expose,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Office Notarial d'Hauterives Frais de notaire - parcelle AO281 Vente LERRA / ROYBON	24/02/2021	182.32€
Groupama Remboursement bris de glace - dégradations mairie	02/03/2021	1469.60€

**ACQUISITION DU BOIS DES AVENIERES - APPROBATION DU PROJET –
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire expose,

Le groupe Pierre et Vacances ayant abandonné le projet de Centerparcs il a confié à la SAFER un mandat de vente exclusif du Bois des Avenières.

Cet ensemble forestier de plus de 203 hectares est entièrement situé sur la commune de Roybon et représente un patrimoine stratégique pour la réalisation de projets dans les domaines de l'éco-tourisme, de la gestion forestière et des grands équilibres environnementaux. Seuls 35 ha ont été déboisés et cette partie pourrait d'ailleurs servir de territoire d'expérimentation pour la plantation de nouvelle essences prenant en compte les changements climatiques actuels et à venir.

L'importance du patrimoine forestier dans l'histoire et la vie de la commune et sa labellisation « station Verte » (1^{er} label d'éco-tourisme de France) en 2020, fondent l'intérêt à agir de la collectivité. De son côté, Bièvre Isère Communauté est partie prenante d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) depuis 2009 et ses compétences en matière de développement durable et de tourisme notamment, l'amènent fort logiquement à s'intéresser à ce dossier.

C'est pourquoi, après de nombreux échanges avec le Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Maire de Roybon et le Président de Bièvre Isère Communauté ont adressé une lettre d'intention à la SAFER pour faire part de leur intérêt pour ce site et de leur volonté de présenter une candidature commune du bloc communal. Cette acquisition se réaliseraient sous la forme de deux lots distincts mais de valeur relativement égale. Une convention lierait les deux acheteurs pour les engager à porter les projets à réaliser de manière conjointe ou, en tous les cas, en fonction de leurs compétences, avec leur assentiment commun. Un comité de pilotage associant le Département et la Région et des acteurs de l'environnement et de la préservation de la biodiversité notamment pourrait être associé à l'élaboration des projets correspondant aux vocations du site telles qu'exposées ici.

Le prix de vente du terrain est de 460 000 € auquel s'ajoute les frais de la SAFER qui s'élèvent à 37 500 € HT et les frais d'acte pour 8 500 €.

Il importe à ce stade que le Conseil Municipal confirme son accord sur ce projet et m'autorise à solliciter les subventions nécessaires à sa réalisation. En effet, les premiers échanges avec les exécutifs du Département et de la Région permettent d'espérer un soutien de ces deux collectivités qui se matérialiseraient par des subventions équivalentes à destination de la Commune et de Bièvre Isère Communauté.

Le Conseil Municipal serait, dès lors, à nouveau amené à délibérer pour m'autoriser formellement à acquérir les parcelles identifiées.

Aussi,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'acquisition du bois des Avenières en partenariat avec Bièvre Isère Communauté

- D'approuver le projet de financement suivant :

Acquisition du Bois des Avenières	Montant HT	%
Département de l'Isère	150 000 €	29,64%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	150 000 €	29,64%
Bièvre Isère Communauté	103 000 €	20,36%
Commune de Roybon	103 000 €	20,36%
TOTAL	506 000 €	100%

- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département de l'Isère et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 75 000 € auprès de chacune de ces deux collectivités,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents en rapport à ce dossier

A 17h24 l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.



Le Maire,

Serge PERRAUD

Affiché le 29 mars 2021